



## Se doucher et dormir avec sa soeur

Par **Delphine**, le **06/10/2012 à 10:23**

Bonjour,

Je suis une femme de 31 ans, et je voulais savoir si le fait d'avoir pris des douches avec ma demi-soeur âgée à l'époque de 17 ans et moi de 26 ans était permis. Je dormais aussi dans le meme lit qu'elle lorsqu'elle venait chez moi. J'ai une autre demi-soeur de 14 ans qui dort avec moi aussi lorsqu'elle vient chez moi. Est ce permis?

Cela m'inquiète, merci de me répondre.

Par **alterego**, le **06/10/2012 à 12:59**

Bonjour,

Depuis quelques années certains trouvent même normal que des personnes du même sexe aient le droit de se tripoter. Vous pouvez donc dormir tranquille.

Je m'abstiendrais de tout autre commentaire.

Cordialement

Par **Lag0**, le **06/10/2012 à 15:07**

Bonjour,

Je ne sais d'où vient votre inquiétude, mais il n'y a ici absolument rien d'illégal.

Par **beautiful world**, le 19/10/2012 à 10:24

il n'y a effectivement rien d'illégal il y a même aujourd'hui des douches dans les maisons collectives "pour gagner du temps mdr.on donne bien le bain aux bb et aux enfants en bas âge ensemble?"

Apparemment cela ne dérange personne pourtant psychologiquement cela reste déconseillé par les professionnels qui voient le lit restant la propriété de chaque individu...

c'est bien déconseillé de dormir avec ses parents, la personnalité en est perturbée...et malheureusement les dérapages existent encore...

Moi mon lit je le partage avec mon mari pas de sœur pas d'enfant!

A MON AVIS SI TU TE POSES LA QUESTION C QU'IL Y A 1 PROBLEME CAR MEME SI VOUS POUVEZ A LA LIMITE DORMIR DANS LA MEME CHAMBRE IL DEMEURE IMPORTANT CAR MEME A LA CAMPAGNE OU AU MOYEN AGE CHACUN AVAIT " sa couche"

Par **alterego**, le 19/10/2012 à 12:07

Si vous êtes des poupées russes, vous pouvez même dormir l'une dans l'autre, ainsi Delphine serez-vous plus à l'aise et sous la douche ce sera la petite sœur qui sera protégée.

Par **Marvel\_ss**, le 26/02/2013 à 15:49

**bonjour**

De nos jours, est-ce qu'il y a toujours des pays, des tribus ou certaines familles qui pensent que dormir ou se doucher entre femmes est un tabou ? Ce n'était pas de la pédophilie, ne vous inquiétez pas !

Par **Pingouin63**, le 24/02/2014 à 13:45

Bonjour,

je ne vois pas en quoi partager le lit de quelqu'un est mauvais: beaucoup de familles n'ayant malheureusement pas les moyens d'offrir un lit à chaque enfant font dormir deux enfants dans le même lit...

Je rappelle en outre que certains pédopsychiatres conseillent le "cododotage" pour les bébés (mais cela n'est pas le sujet de la question).

Concernant la douche, la question peut se poser, mais on peut considérer que cela ne pose pas problème s'il n'y a pas de gestes déplacés (au Japon les bains sont collectifs par exemple, chez nous la culture judéo-chrétienne nous rend plus "puritains"). Le tout étant, à

mon sens, qu'il n'y ait pas de malaise.

Enfin alterego je trouve vos remarques plus que déplacées, hors sujet et franchement homophobes. Je ne pense pas que ce forum soit fait pour ça.

Bonne journée.

Par **moisse**, le **25/02/2014** à **18:52**

Bonsoir,

[citation]"J'ai une autre demi-soeur de 14 ans" seule l'âge me choque et relève du pénal  
[/citation]

Et sous quelle qualification ?

La douche collective, il y a belle lurette que les sportifs ou bidasses connaissent.

Le tout est que l'eau ne cesse pas de couler lorsqu'on est bien ensavonné.